

RÈGLEMENT



PRIX DE L'INNOVATION LECTURE 2018 « Innover pour lire »
Ouvert aux associations, qu'elles aient été ou non financées par la Fondation du Crédit Mutuel
pôle Lecture *,
et aux personnes physiques partenaires d'associations

2 projets innovants seront récompensés
20 000 € pour le Grand prix du Jury, 10 000 € pour le prix Coup de cœur

Au cœur de la Fondation du Crédit Mutuel, le pôle Lecture répond depuis plus de 20 ans à un double objectif de responsabilité culturelle et sociale. Il privilégie les actions de terrain qui s'inscrivent dans la durée et s'attache à soutenir des initiatives nationales, régionales ou locales permettant d'inciter tous les publics à la lecture.

Par son « Prix de l'Innovation Lecture », la Fondation du Crédit Mutuel Pôle Lecture encourage l'expression de l'innovation dans le domaine de la promotion de la lecture et de l'écriture.

Le Comité du Pôle Lecture de la Fondation du Crédit Mutuel choisira de récompenser deux projets remarquables suivant les critères de sélection ci-dessous.

LES DATES ET LES MODALITES DU PRIX DE L'INNOVATION LECTURE 2017

- 3 juillet 2017 : lancement du Prix
- 10 novembre 2017 : fin du dépôt des candidatures
- 11 novembre au 14 décembre 2017 : présélection des dossiers par le correspondant Lecture en Fédération (ce dernier peut décider de mettre en place un jury local)
- 15 décembre 2017 : remontée à la déléguée nationale des 2 meilleurs dossiers sélectionnés par les Fédérations
- 8 janvier 2018 : présélection nationale de 6 finalistes par un jury composé de correspondants Lecture, de 2 experts extérieurs et de la déléguée nationale
- 7 février 2018 : audition des finalistes par le Comité Lecture de la Fondation du Crédit Mutuel et proclamation des lauréats

Dossier de candidature téléchargeable sur : www.fondation.creditmutuel.com/lecture/fr

Envoi du dossier au Correspondant Lecture en Fédération et à la déléguée nationale (voir liste des correspondants sur le site mentionné ci-dessus) **avant le 10 novembre 2017**

Première présélection de dossiers en Fédération puis présélection nationale des 6 meilleurs dossiers

Proclamation des lauréats par la Fondation du Crédit Mutuel Pôle Lecture

Le jury final est constitué du Comité de la Fondation du Crédit Mutuel Pôle Lecture

LES PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE – tout dossier incomplet ne sera pas examiné

- statuts de l'association datés et signés, liste des membres du Conseil d'administration
 - extrait de la publication au Journal Officiel et déclaration en préfecture
 - rapport d'activités et financier 2016 (seules les associations de plus d'un an d'existence peuvent concourir)
 - budget prévisionnel 2018 de la structure
 - relevé d'identité bancaire
 - dossier de candidature complet annoté par le correspondant Lecture en Fédération
- Possibilité de joindre un argumentaire à son projet

LES CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

Pour participer au Prix de l'Innovation Lecture 2018, **le projet doit :**

- être porté par une association, en direct ou pour le compte d'un tiers (personne physique)
- bénéficier en principe à un large public
- répondre aux critères suivants : être un projet innovant en matière de promotion de la lecture, être un projet pérenne, être générateur de lien social et impliquer un travail en partenariat.

Les associations lauréates s'engagent à lancer leur action avant le 31 décembre 2018, à informer les autres partenaires financiers et les médias par communiqué de presse pendant 1 an, et à fournir en 2019 un bilan au correspondant Lecture de sa Fédération et à la Fondation du Crédit Mutuel pôle Lecture.

* les lauréats des années précédentes ne pourront concourir qu'en N+ 4.